



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 7 août 2018, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2018-134 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Guy Lafleur, conseiller  
Christiane Nadeau, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Serge Genest, conseiller

Sont absents : Émile Brassard, conseiller  
Guillaume Dusablon, conseiller

3 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 août 2018

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de signature de l'entente d'entraide incendie révisée
- 3.2 Autorisation de signature d'une entente pour la réalisation de travaux au site du réservoir municipal
- 3.3 Renouvellement du statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- 3.4 Résolution d'embauche à titre de pompier volontaire et autorisation d'achat d'équipements de protection
- 3.5 Autorisation d'achat d'une balayeuse pour le centre communautaire
- 3.6 Autorisation d'inscription au souper du député fédéral Jacques Gourde, au profit du Cercle des Jeunes ruraux de Lotbinière
- 3.7 Autorisation de paiement d'un guide pour la promotion touristique
- 3.8 Appel de candidatures au poste de remplaçant auxiliaire au poste de secrétaire

### 4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

### 5. URBANISME

5.1 Adoption du Règlement 2018-642 modifiant le Règlement 97-370 sur les dérogations mineures en ce qui a trait aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure





**6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 Autorisation d'assistance de la firme Morency société d'avocats

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**2. ORDRE DU JOUR**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 août 2018**

**2018-135 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2018**

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2018.

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3.1 Autorisation de signature de l'entente d'entraide incendie révisée**

**2018-136 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE INCENDIE RÉVISÉE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est partie à une entente d'entraide incendie avec les autres municipalités du Nord de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'entente d'entraide incendie a été révisée par le comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière et qu'elle prévoit notamment des précisions quant aux taux horaires, aux repas, aux bris, aux coûts de véhicule et un ratio pour la facturation des hommes;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de sécurité incendie telle que soumis par ce comité.

**3.2 Autorisation de signature d'une entente pour la réalisation de travaux au site du réservoir municipal**

**2018-137 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU SITE DU RÉSERVOIR MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à la Fromagerie Bergeron d'implanter des mesures compensatoires afin que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly soit apte à procéder à un rejet additionnel d'eaux usées de 110 m<sup>3</sup> par jour;





- ATTENDU QUE la Fromagerie Bergeron, afin de satisfaire cette exigence, interceptera la conduite d'émissaire existante à la sortie de son système de traitement afin de diriger les eaux usées vers une nouvelle fosse de rétention d'une capacité de 55 m<sup>3</sup> qui se vidangera deux fois par jour, soit aux marées hautes;
- ATTENDU QU' une partie des travaux devra être effectuée au réservoir municipal afin de permettre l'installation de deux vannes programmables et opérables à distance;
- ATTENDU QUE la Fromagerie Bergeron s'engage à aviser la Municipalité au moins une semaine avant le début des travaux et qu'elle réalisera les travaux sous la surveillance d'un ingénieur;
- ATTENDU QUE la Fromagerie Bergeron s'engage à prendre à sa charge tous les frais découlant de la réalisation de ce projet (honoraires professionnels, coût des travaux, frais de demande d'autorisation), à remettre une copie des plans tels que construits (TQC) à la Municipalité lorsque les travaux seront réalisés et qu'elle s'engage à céder les infrastructures à la Municipalité une fois les travaux complétés;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à la majorité, M. Serge Genest, conseiller, s'abstient de voter

QUE la Municipalité autorise les travaux sur le site du réservoir municipal;

QUE le maire soit autorisé à signer l'entente de travaux au réservoir municipal avec la Fromagerie.

### **3.3 Renouvellement du statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**

#### **2018-138 RENOUELEMENT DU STATUT DE MEMBRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité adhère à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la somme de 25 \$.

### **3.4 Résolution d'embauche à titre de pompier volontaire et autorisation d'achat d'équipements de protection**

#### **2018-139 RÉOLUTION D'EMBAUCHE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE ET AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**

ATTENDU QU' il y actuellement un poste vacant au Service de sécurité incendie de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, suite aux dernières embauches, procéder à l'achat d'équipements de protection pour deux pompiers;

pour ce motif,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Dominic Bergeron.





QUE ses conditions de travail soient établies en vertu de la convention collective en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'équipements de protection pour deux pompiers à même le surplus accumulé.

### **3.5 Autorisation d'achat d'une balayeuse pour le centre communautaire**

#### **2018-140 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BALAYEUSE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la balayeuse du centre communautaire ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE la personne responsable de l'entretien ménager nous recommande l'achat d'une balayeuse Karcher chez Larose et Fils Ltée au montant de 595 \$ plus les taxes applicables;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité procède à l'achat de la balayeuse tel que recommandée;

QUE les fonds soient pris à même le surplus accumulé.

### **3.6 Autorisation d'inscription au souper du député fédéral Jacques Gourde, au profit du Cercle des Jeunes ruraux de Lotbinière**

#### **2018-141 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU SOUPER DU DÉPUTÉ FÉDÉRAL JACQUES GOURDE, AU PROFIT DU CERCLE DES JEUNES RURAUX DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise Émile Brassard, conseiller, à s'inscrire au souper du député fédéral Jacques Gourde, au profit du Cercle des Jeunes ruraux de Lotbinière qui aura lieu le 10 août 2018 dans le cadre de l'Expo de Lotbinière, moyennant une somme de 30 \$.

### **3.7 Autorisation de paiement d'un guide pour la promotion touristique**

#### **2018-142 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN GUIDE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le tourisme dans la municipalité;

ATTENDU QU' un des principaux attraits touristiques de Saint-Antoine-de-Tilly est son patrimoine bâti, dont fait partie l'église;

ATTENDU QU' un guide est engagé afin de procéder aux visites guidées et afin de faire la promotion des autres attraits touristiques de la municipalité, de même que de la Route des Navigateurs;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise une rémunération forfaitaire de 500 \$ à Alexandre Arseneault-Bourdeau pour la promotion touristique pour l'été 2018;

QUE la dépense soit prise à même le surplus accumulé.





**3.8 Appel de candidatures au poste de remplaçant auxiliaire au poste de secrétaire**

**2018-143 APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE DE REMPLAÇANT AUXILIAIRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire embaucher un remplaçant auxiliaire au poste de secrétaire suite à la retraite de la personne occupant ce poste;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de candidatures concernant ce poste.

**4. FINANCES**

**4.1 Comptes à payer**

**2018-144 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 9 052 à 9 109 inclusivement, pour un montant total de 165 772,31 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 10 927,20 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 45 891,98 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

**5. URBANISME**

**5.1 Adoption du Règlement 2018-642 modifiant le Règlement 97-370 sur les dérogations mineures en ce qui a trait aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure**

**2018-145 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-642 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-370 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES EN CE QUI A TRAIT AUX DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**RÈGLEMENT 2018-642**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-370 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES EN CE QUI A TRAIT AUX DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 97-370 sur les dérogations mineures;





- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire modifier les dispositions règlementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure telles que prévues aux articles 5 et 6 du Règlement sur les dérogations mineures 97-370;
- ATTENDU QU' un avis de motion annonçant qu'un règlement sera adopté, lors d'une séance ultérieure, par le conseil municipal en ce qui a trait aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et que cet avis a dûment été donné par M. Serge Genest, conseiller, lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018;
- ATTENDU QUE le projet de règlement ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;
- ATTENDU QUE le projet de Règlement 2018-642 a été remis aux conseillers au moins un jour avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

pour ces motifs,

#### **Résolution 2018-145**

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le Règlement 2018-642 qui suit :

#### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **2. BUTS DU RÈGLEMENT**

Modifier les articles 5 et 6 en ce qui a trait aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

#### **3. VALIDITÉ DU RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

#### **4. MODIFICATION DE L'ARTICLES 5 DUDIT RÈGLEMENT**

L'article 5 du règlement est abrogé et remplacé par le suivant :

#### **« 5. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE**

Parmi les dispositions des règlements de zonage et de lotissement en vigueur, seuls des usages permis et les normes relatives à la densité d'occupation du sol ne sont pas admissibles à une demande de dérogation mineure.

Aucune dérogation mineure ne sera accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique. »





**5. ABROGATION DE L'ARTICLES 6 DUDIT RÈGLEMENT**

L'article 6 du règlement 97-370 est abrogé.

**6. ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le Règlement 97-370 sur les dérogations mineures.

**7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, le 7 août 2018.

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Daigle  
Directrice générale

**6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.1 Autorisation d'assistance de la firme Morency société d'avocats**

**2018-146 AUTORISATION D'ASSISTANCE DE LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le maire soit autorisé à recourir aux services juridiques de la firme Morency société d'avocats, pour le règlement de dossiers municipaux.

**7. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**2018-147 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 7 août 2018 soit adopté séance tenante.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2018--148 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 10.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Daigle  
Directrice générale





<b><u>COMPTES DÉJÀ PAYÉS</u></b>		
La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (juin 2018)	1 522.78 \$	9052
Fondation du Cegep de Thetford (CLD de Lotbinière - rés.: 2015-245 - demande d'aide financière: Campus collégial de Lotbinière pour 2018)	473.70 \$	9053
Humania assurance inc. - assurance accident (Jonathan Volpé)	30.00 \$	9054
Aventure Nukshuk - TDJ (activité-labyrinthe)	258.69 \$	9055
Municipalité de Saint-Flavien - formation TDJ	150.00 \$	9056
Desjardins Sécurité financière - REER (juin 2018)	1 874.40 \$	9057
IA - Groupe financier - RVER (juin 2018)	20.10 \$	9058
Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) - cotisation syndicale (juin 2018)	241.99 \$	9059
Chambre de Commerce de Lotbinière - rés.: 2018-123 - renouvellement de l'inscription à la Chambre de Commerce pour 2018	143.71 \$	9060
Club parentaide Beauce Centre Inc. - TDJ (activité-sortie plein-air)	435.00 \$	9061
Hébert, Marjolaine - TDJ (activité- camp art)	823.94 \$	9062
Aventure Nukshuk - TDJ (ajustement/activité-labyrinthe + chasse au trésor)	143.72 \$	9063
<b>CWA:</b>		
<i>Rés.: 2017-234 - raccordement du puits SA/PE-2-14 (paiement no. 1)</i>	46 782.18 \$	9064
<b>CWA:</b>		
<i>Rés.: 2017-234 - raccordement du puits SA/PE-2-14 (paiement no. 2)</i>	5 198.02 \$	9065
Arsenault-Bourdeau, Alexandre - promotion touristique	500.00 \$	9066
Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière - rés.: 2018-70 - renouvellement d'entente de gestion: programme de supplément de loyer (juillet 2018)	351.16 \$	9067
La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (juillet 2018)	1 109.61 \$	9068
Productions Baratanga inc. - TDJ (activité - atelier de percussion)	1 106.15 \$	9069
Desjardins Sécurité financière - REER (juillet 2018)	1 871.39 \$	9070
IA - Groupe financier - RVER (juillet 2018)	35.81 \$	9071
Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) - cotisation syndicale (juillet 2018)	548.14 \$	9072
<b><u>PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES</u></b>		<b>PR</b>
Hydro Québec - caserne	472.50 \$	2044
Hydro Québec - calvaire	28.82 \$	2045
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	340.76 \$	2046
Hydro Québec - dégrilleur	174.39 \$	2047
Hydro Québec - puits/pompes	369.90 \$	2048
Hydro Québec - puits	478.30 \$	2049
Hydro Québec - édifice du 955 rue de l'Église	921.18 \$	2050
Hydro Québec - bibliothèque	303.09 \$	2051
Hydro Québec - poste de pompage	27.88 \$	2052
Hydro Québec - tennis	75.60 \$	2053
Hydro Québec - quai	69.16 \$	2054
Vidéotron - local des fermières	32.66 \$	2055
Hydro Québec - station de pompage	242.88 \$	2056
Hydro Québec - pont	38.61 \$	2057
Hydro Québec - pompe/égouts	114.25 \$	2058
Hydro Québec - garage	136.35 \$	2059
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	120.64 \$	2060
Visa - Banque Laurentienne - essence (voirie et service incendie)	462.93 \$	2061
Bell Mobilité - cellulaires	241.25 \$	2062
Hydro Québec - centre communautaire	625.90 \$	2063
Hydro Québec - réservoir	1 811.38 \$	2064



Hydro Québec - station Des Jardins	136.45 \$	2065
Hydro Québec - enseigne	20.73 \$	2066
Hydro Québec - éclairage des rues	893.33 \$	2067
Telus - mairie, bibliothèque, internet	956.86 \$	2068
Vidéotron - caserne	105.27 \$	2069
<b>Visa Desjardins:</b>		
<i>Divers (envoi Trait d'union, timbres, achats + permis pour la fête nationale + achats pour la fête de la pêche, achats pour le TDJ)</i>	1 726.13 \$	2070
<b><u>COMPTES DE JUILLET 2018</u></b>		
Aquatech - honoraires (ressource temporaire pour la réalisation de l'échantillonnage réglementaire (RQEP) du réseau de distribution d'eau potable ainsi que l'opération des installations d'eau potable et des eaux usées (mai et juin 2018)	15 049.78 \$	9073
<b>Bernier, Gilles:</b>		
<i>Rés.: 2018-10- entretien ménager mairie, bibliothèque, édifice du 955 de l'Église (juillet 2018)</i>	1 034.78 \$	9074
<b>Excavation St-Antoine 1985 inc.:</b>		
<i>Asphalte - 603.62 \$</i>		
<i>Bandes patinoires, bris pluvial (chemin de Tilly) - 301.81 \$</i>		
<i>Nettoyage accès au fleuve (Parvis) - 344.93 \$</i>		
<i>Niveleuse (chemin Terre-Rouge et route de la Colline) - 822.07 \$</i>	2 072.43 \$	9075
<b>CIMA:</b>		
<i>Honoraires professionnels en ingénierie pour le raccordement du puits de captage SA PE2-14 volet surveillance (rés.: 2015-77)</i>	919.80 \$	9076
<b>CWA:</b>		
<i>Appel de service, vérification du démarreur pompe # 1, changement relais démarreur pompe # 1 et formation du fonctionnement, relais pompe, outil et mat. divers</i>	1 929.17 \$	9077
Del Degan, Massé et Associés inc. (Groupe DDM) - services professionnels (urbanisme et inspection municipale pour la période du 27 mai au 23 juin 2018)	4 843.33 \$	9078
Désaulniers, Gélinas, Lanouette - services professionnels/préparation de la paie et travaux supplémentaires (janvier à juin 2018)	4 828.95 \$	9079
Distribution Sports Loisirs - peinture aérosol (soccer)	1 177.80 \$	9080
Les Éditions juridiques FD inc. - renouvellement services mise à jour (lois municipales)	191.10 \$	9081
Groupe Environex - analyse de l'eau	232.48 \$	9082
Ferme Roger Lambert & Fils - débroussaillage (bordures de route)	5 316.44 \$	9083
Groupe Ferti - Pro-Ferti # 2 pré-estivale (bande tampon)	179.57 \$	9084
Groupe CCL - chèques laser	408.45 \$	9085
IGA - achats divers (TDJ + mairie)	98.44 \$	9086
Impression JKL - T-Shirt (TDJ)	48.20 \$	9087
Lafleur, Pierre-Yves - entretien du site Internet (juillet 2018)	120.00 \$	9088
<b>LNA (Laforest Nova Aqua):</b>		
<i>Rés.: 2017-119 - mandat pour le suivi des puits municipaux P1 et P2 - 1 463.18 \$</i>		
<i>Rés.: 2017-121 - services professionnels/assistance hydrogéologue pour la mise en service du puits SA/Pe-2-14 - 1 356.71 \$</i>	2 819.89 \$	9089
MonBuro - post-it, stylos, planche pince, trombones, chemises, bloc ligné, sceau jur. ciseau, ruban PT	198.19 \$	9090
Logiciels Sports-Plus Inc. - service ct-paiement (mai et juin 2018)	60.87 \$	9091
Martin & Lévesque inc. - uniforme pour un pompier	253.29 \$	9092
Morency, société d'avocats - honoraires professionnels	438.59 \$	9093

**MRC de Lotbinière:***Composteurs domestiques - 180 \$**Quote-part (évaluation foncière) - 5 462.89 \$**Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 614.48 \$**Quote-part (développement) - 10 353.55 \$**Quote-part (administration générale) - 12 589.49 \$**Service géomatique - 25 \$*

33 225.41 \$ 9094

Municipalité de Sainte-Croix - entraide pour alarme (rue de l'Église)

333.39 \$ 9095

**Gestion J N***Rés.: 2014-75 - entretien du bureau de poste (juillet 2018)*

344.93 \$ 9096

**Novicom :***Location radios portatifs (service incendie) - 696.75 \$**Appel de service (activation des nouvelles licences MS) - 827.82 \$*

1 524.57 \$ 9097

PageNet - téléavertisseurs (service incendie)

279.67 \$ 9098

Pelouses J. Therrien - entretien des terrains municipaux (3e versement - août 2018)

2 184.53 \$ 9099

**Pugh, Robert Jr:***Rés.: 2016-112 - entretien ménageur du centre communautaire (juillet 2018)*

479.07 \$ 9100

Quincaillerie 2000 inc. - asphalte

20.68 \$ 9101

Quincaillerie M. Hamel &amp; Fils - bottes sécurité, nettoyeur raviveur, brosse acide, coin de gypse, peinture, pinceau, chlore, bois, ampoules

609.69 \$ 9102

Récupération Delisle inc. - location conteneur (nettoyage des marais)

172.46 \$ 9103

**Gaudreau Environnement inc. :***Collecte récupération, déchets, encombrants - 8 495.47 \$**Collecte récupération et déchets (Chemin Terre-Rouge et Côte de l'Église) du 1er au 31 août 2018) - 120 \$**Surcharge de carburant - 31.62 \$*

8 647.09 \$ 9104

Sebci - abat-poussière

3 094.55 \$ 9105

Toshiba - frais (lecture photocopieur)

334.03 \$ 9106

Trafic contrôle F.M. Inc. - entretien du réseau d'éclairage public (juillet 2018)

293.54 \$ 9107

Del Degan, Massé et Associés inc. (Groupe DDM) - services professionnels (urbanisme et inspection municipale pour la période du 24 juin au 21 juillet 2018)

4 627.74 \$ 9108

**Municipalité de Saint-Apollinaire:***Entraide / intervention (chemin de Tilly) - 994.90 \$**Entraide / intervention (route Marie-Victorin) - 1 297.16 \$**Entraide / intervention (chemin de Tilly) - 469.10 \$**Entraide / intervention (rue de l'Église) - 997.76 \$*

3 758.92 \$ 9109

**176 699.51 \$****Salaires et contributions de l'employeur:**

Paie du 24 juin au 7 juillet 2018 (payable le 12 juillet 2018)

15 356.69 \$

Paie du 8 au 21 juillet 2018 (payable le 27 juillet 2018)

16 654.55 \$

Paie des élus (juillet 2018)

5 214.54 \$

Remise gouvernementale (déduction à la source) pour juin 2018

8 666.20 \$

**45 891.98 \$**